



Résiliation bail commercial

Par **patricia166_old**, le **14/12/2007** à **22:03**

Bonsoir, rnJanvier 2005, j'ai signé un bail commercial 3/6/9 . Je suis psychologue. Aujourd'hui j'ai l'occasion d'intégrer un cabinet dans un local où travaillent plusieurs médecins, car le loyer est beaucoup moins important et il y a des toilettes contrairement au local que j'ai actuellement ou je rencontre souvent des problèmes lorsque je reçois certains patients comme des femmes enceinte.rnComment puis-je faire pour résilier mon contrat?rnSuis-je obligée de respecter un délai?rnJe vous remercie d'avance pour votre réponse.rnrnPatricia

Par **belloy_old**, le **16/12/2007** à **19:02**

Votre activité de psychologue est une activité civile, et non commerciale, votre bail est innommé, mais ses clauses contractuelles en ce qui concerne la résiliation peuvent vous être opposables, tout dépend de leur rédaction...rnImpossible de vous répondre ss les connaître désolé...